



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2015

Secrétaire de séance : Nathalie VALEN

Nombre de conseillers présents : 9

Absents :

Nathalie DURANTON - procuration à Pierre SINDOU

Laurent JUBERTIE - procuration à Jean-Louis MONTEIL

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10/04/2015 à l'unanimité

1. Droit de préemption sur le territoire communal

Monsieur le Maire expose au conseil réuni que la commune ne dispose pas à ce jour de la possibilité de faire valoir le droit de préemption à l'occasion de cessions immobilières intervenant sur la commune.

L'article L211-1 du Code de l'urbanisme stipule que « Les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan ».

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certaines zones urbanisables incluses sous l'appellation « Zone Urbaine UC » dans le PLU de la commune voté par le conseil municipal le 21 juin 2013 seraient susceptibles de présenter un intérêt pour la commune dans l'hypothèse où les propriétaires décideraient la cession immobilière de biens situés dans ces zones.

Monsieur le Maire précise les secteurs géographiques concernés incluant la Zone Urbaine UC qui correspond aux secteurs urbanisés de la commune, déjà équipés, correspondant aux secteurs de constructions récentes et dans lesquelles des possibilités de constructions neuves sont admises. Il s'agit des lieux-dits Montillard, Champ de la Martinie, aux Fauries, Puy Lacoste Bas.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer un droit de préemption urbain sur la Zone UC aux lieux-dits Montillard, Champ de la Martinie, aux Fauries, Puy Lacoste Bas.

2. Informations et questions diverses

Cérémonie du 8 mai : cérémonie organisée par l'association des anciens combattants de Ligneyrac, prévue à 11h. M. MONTEIL se charge de la gerbe de la municipalité. Pierre SINDOU et Hubert LAMOTHE contactent Mme Meynard pour demander la sono de l'église. Prévoir l'annonce dans la presse locale.

Accueil M. Vivona le 9 mai : lors de son périple à travers la France dans le but de sensibiliser au handicap, M. Vivona fait escale à Ligneyrac et sera accueilli gracieusement dans le gîte de M. et Mme Boyer au bourg. Un repas convivial est prévu le soir avec les conseillers et les hôtes.

Congrès départemental des Anciens Combattants : organisé cette année à Ligneyrac le 17 mai, dans la salle Patrick Cheyroux, avec cérémonie de remise de médailles au monument aux morts avant de se rendre à Turenne pour le repas.

Stores Salle Patrick Cheyroux : la réflexion s'oriente vers des stores intérieurs intégrant un système réflecteur empêchant la chaleur d'entrer. En attente de devis.

Arrivée de la fibre optique : la fibre doit passer à la Croix du Buis et rejoindre Turenne en passant par Noailhac. Elle arrivera à Saillac entre juin et juillet et des armoires sont installées en octobre-novembre 2016.

Séance levée à 23 heures.